

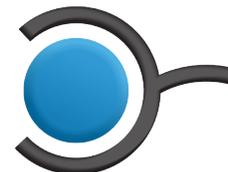


**nanoEdge**<sup>TM</sup>  
**Badge de localisation de  
personnes**  
PLK-NT030-20  
Fiche produit



Applications

- Localiser les employés dans des zones dangereuses ■
- Suivre les déplacements les visiteurs ■
- Compter automatiquement les présences ■
- Réduire les failles de sécurité en contrôlant les déplacements ■
- Auditer le respect des procédures ■



## Description

Le badge de localisation de personnes **nanoEdge™** PLK-NT030-20 est un badge RFID actif conçu pour des applications de localisation en temps réel (RTLS). Il s'agit d'un badge de localisation qui va au-delà du contrôle d'accès pour fournir constamment la position d'employés ou de visiteurs dans un édifice, avec une précision de  $\pm 2$  mètres.

Le badge **nanoEdge™** PLK-NT030-20 fonctionne harmonieusement avec la suite logicielle **Bluefairy™** de Purelink et permet d'implémenter, à l'échelle de l'entreprise, des applications géolocalisées pour la gestion des processus logistiques et pour l'amélioration des procédures de sécurité et de protection du personnel.



PLK-NT030-20

## Spécifications Techniques

<b>Fréquence de fonctionnement</b>	5.8 GHz, Digital Impulse Modulation, TDMA Bande ISM conforme pour les environnements aéroportuaires et hospitaliers
<b>Taux de transmission des tags</b>	de 0.2 secondes (par défaut) à 10 minutes
<b>Performance</b>	Portée extérieure : 200 m Portée intérieure : 100 m (selon l'environnement)
<b>Précision des positions</b>	$\pm 2$ m (selon l'environnement et la configuration)
<b>Durée de vie</b>	Pile au lithium 3V intégrée (non remplaçable) Durée moyenne de piles: 5 ans à 1 transmission par seconde 2 ans à 5 transmissions par seconde
<b>Puissance Max. émise</b>	12 dBm (15 mW)
<b>Programmabilité</b>	Usine
<b>Caractéristiques environnementales</b>	Temperature: -20 °C to +60 °C (Fonctionnement) -30 °C to +60 °C (Entreposage)
<b>Dimensions (L x l x H, mm)</b>	85 x 54 x 4.5
<b>Poids</b>	35 g
<b>Boîtier</b>	Polycarbonate blanc, résistant aux UV, IP54
<b>Autres couleurs disponibles</b>	
<b>Rebranding / Cobranding</b>	Disponible sur demande
<b>Certification / conformité</b>	Industrie Canada FCC ETSI
<b>Garantie</b>	Garantie de 1 an, batterie incluse



Retournez vos tags à la fin de leur durée de vie utile et recevez un rabais de 2.5% sur votre prochain achat.



## Garantie

### 1 AUTRE DROITS DE GARANTIE ET LÉGISLATION NATIONALE

1.1 Cette garantie n'exclut, ni ne limite les droits légaux de l'acheteur assurés par la législation nationale, en particulier, les droits contre le vendeur qui découlent d'un contrat d'achat légitime.

1.2 Les conditions de garantie mentionnées ci-après sont applicables à moins qu'elles ne constituent une violation du droit de garantie nationale.

### 2 GARANTIE

2.1 PURELINK (PURELINK TECHNOLOGY INCORPORATED) garantit que les composants mécaniques et électroniques de ce produit sont exempts de défauts en pièces et main d'œuvre pour une période de un (1) an à partir de la date d'achat originale, en conformité avec les règlements de garantie décrite ci-dessous. Si le produit présente des défauts dans la période de garantie spécifiée qui ne sont pas exclus de cette garantie comme décrit au paragraphes 5, Purelink remplacera ou réparera, à sa discrétion, le produit en utilisant des pièces neuves ou reconditionnées d'une manière appropriée. Dans le cas que d'autres pièces sont utilisées, constituant une amélioration, Purelink peut, à sa discrétion, facturer le client pour le coût supplémentaire de ces pièces.

2.2 Si la réclamation de garantie s'avère justifiée, le produit sera retourné au client à port payé.

2.3 Les demandes de garantie autres que celles indiquées ci-dessus, sont expressément exclues.

### 3 NUMERO D'AUTORISATION DE RETOUR

3.1 Pour bénéficier de la garantie, l'acheteur (ou son revendeur agréé) doit appeler Purelink, durant les heures normales d'affaires, AVANT de retourner le produit. Toutes les demandes doivent être accompagnées d'une description du problème. Purelink émettra ensuite un numéro d'autorisation de retour.

3.2 Subséquemment, le produit doit être retourné dans son emballage d'origine, avec le numéro d'autorisation de retour, à l'adresse indiquée par Purelink.

3.3 Les envois sans port prépayés ne seront pas acceptés.

### 4 RÈGLEMENTS DE GARANTIE

4.1 Les services de garantie ne seront fournis que si le produit est accompagné d'une copie de la facture originale du détaillant. Tout produit réputé éligible pour une réparation ou un remplacement selon les termes de cette garantie sera réparé ou remplacé.

4.2 Si le produit doit être modifié ou adapté afin de se conformer aux normes techniques ou de sécurité applicables au niveau national ou local, dans un pays qui n'est pas le pays pour lequel le produit a été initialement développé et fabriqué, cette modification/

adaptation ne doit pas être considérée comme un défaut de pièces ou main-d'œuvre. La garantie ne couvre pas de telles modifications/adaptations, indépendamment du fait qu'elles aient été effectuées correctement ou non. Selon les termes de cette garantie, Purelink ne pourra être tenu responsable d'aucune dépense résultant d'une telle modification / adaptation.

4.3 Les inspections gratuites et les travaux de maintenance / réparation sont expressément exclus de cette garantie, en particulier, s'ils sont causés par une mauvaise manipulation du produit par l'utilisateur. Cela vaut également pour les défauts causés par l'usage normale, en particulier, des interrupteurs, connecteurs, sources de lumières et de pièces similaires.

4.4 Les dommages et défauts causés par les conditions suivantes ne sont pas couverts par cette garantie:

- une mauvaise manipulation, négligence ou opération non conforme aux instructions données dans les manuels de l'utilisateur de Purelink ;
- la connexion ou l'utilisation de l'unité d'une manière qui n'est pas conforme aux régulations techniques ou de sécurité applicables dans le pays où le produit est utilisé ;
- les dommages/défauts causés par une force majeure ou toute autre condition hors du contrôle de Purelink.

4.5 Toute réparation ou ouverture de l'unité effectuée par un personnel non autorisée (utilisateur inclus) annulera la garantie.

4.6 Si une inspection du produit par Purelink montre que le défaut en question n'est pas couvert par la garantie, les frais d'inspection sont payables par le client.

4.7 Les produits qui ne remplissent pas les conditions de cette garantie seront réparés exclusivement à la charge de l'acheteur. Purelink informera l'acheteur de telles circonstances. Si l'acheteur omet de présenter un ordre de réparation écrit dans les 6 semaines après la notification, Purelink retournera l'unité C.O.D. avec une facture séparée pour le port et l'emballage. Ces coûts seront également facturés séparément lorsque l'acheteur a envoyé un ordre de réparation écrit.

### 5 TRANSFERT DE GARANTIE

Cette garantie est offerte exclusivement à l'acheteur original (le client du détaillant) et n'est transférable à aucune personne qui pourrait racheter ce produit. Aucune autre personne (détaillant, etc.) n'a le droit de donner une promesse de garantie au nom de Purelink.

### 6 RÉCLAMATION DE DOMMAGES

Le défaut, de la part de Purelink, de fournir un service de garantie ne donne pas le droit à l'acheteur de réclamer des dommages (en conséquence).

# Technologies Purelink, Inc.

---

157 rue St-Jacques  
Lachine, Montréal, QC  
Canada, H8R 1E1

✉ [info@purelink.ca](mailto:info@purelink.ca)

☎ 1-514-788-0088

☎ 1-514-788-0080

[www.purelink.ca](http://www.purelink.ca)

